CHOISIR SON MASQUE,
quand les mesures de télétravail, d'organisation et les gestes barrières ne suffisent pas à protéger le travailleur

DIRECCTE CVL – 06/04/020

Evaluation des risques professionnels → **Recensement des activités**

Activités de soin

SECTEUR HOSPITALIER Personnels soignants au contact de malade COVID et service d'urgence

Prescriptions hospitalières spécifiques

Protection activité soignante
- FFP2 pour le soignant

Pour la protection du salarié, lorsque la règle de distanciation ne peut pas être respectée avec d'autres personnes; pour chaque personne dans la zone de risque :
- Masque anti-projection (dit chirurgical)
- Ou tout masque d'efficacité supérieure

SECTEUR HOSPITALIER Autres personnels soignants

Prescriptions hospitalières habituelles

Pour la protection du salarié, lorsque la règle de distanciation ne peut pas être respectée avec d'autres personnes; pour chaque personne dans la zone de risque :
- Masque anti-projection (dit chirurgical)
- Ou tout masque d'efficacité supérieure

Travailleurs au contact de personnes fragiles

Respect des mesures barrières + Règle de distanciation sociale au moins 1m

Protection activité soignante
- Masque anti-projection (dit chirurgical) pour le soignant

Pour la protection du salarié, lorsque la règle de distanciation ne peut pas être respectée avec d'autres personnes; pour chaque personne dans la zone de risque :
- Masque anti-projection (dit chirurgical)
- Ou tout masque d'efficacité supérieure

SI AUTRES RISQUES LIES A L'INHALATION DE GAZ, POUSSIERE OU VAPEUR

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/port_masque_ps_hopital-ehpad.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/port_masque_ps_ville.pdf

Activité non sanitaire

Exposition au risque de contamination COVID seul

Respect des mesures barrières + Règle de distanciation sociale au moins 1m

Lorsque la règle de distanciation ne peut pas être respectée, entre salariés, pour chaque personne dans la zone de risque :
- Masque alternatif catégorie 1 (contact régulier avec le public)
- Masque alternatif catégorie 2 (activités de groupes ne respectant pas temporairement la zone des 1m)
- Masques normés importés de protection équivalente
- Ou tout masque d'efficacité supérieure

https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection

Exposition au risque de contamination COVID ET à d'autres risques

Respect des mesures barrières + Règle de distanciation sociale au moins 1m

Risques liés à l'inhalation de poussière

En fonction du risque
- FFP1, FFP2, FFP3,
- ½ masque ou masque à cartouche* P1, P2, P3
- Masque complet TM/TH avec cartouche P1, P2, P3
- Adduction d'air

Risques liés à l'inhalation de gaz et vapeurs et/ou de poussière

En fonction du risque du risque
- ½ masque ou masque avec cartouche A, AX, B,E,K,NO, Hg, P*
- Masque complet TM/TH avec cartouche A, AX, B,E,K,NO, Hg, P*
- Adduction d'air

**la mention P indique une protection contre les particules solides (poussières) et liquides (aérosols, postillons...)*

INRS ED 6106
http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206106

FORMATION OBLIGATOIRE EPI (utilisation, risques, durée, retrait…)